



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Introduction

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

En conséquence, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles qui influent sur les capacités de financement de la commune.

Le budget 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la municipalité et de la population vermelloise tout en intégrant le contexte économique national et les orientations du projet de loi de finances pour 2022 ainsi que la situation financière locale.

CONTEXTE NATIONAL

Les communes se doivent de prendre en considération le contexte national ainsi que le projet de loi de finances 2022 par les dispositions et mesures qu'il comprend concernant les collectivités territoriales.

Pour la France, le contrôle de la situation épidémique permis par le pass sanitaire et l'accélération de la campagne vaccinale devrait permettre à la croissance de s'établir à + 6 % sur l'ensemble de l'année 2021.

Encore freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite. Le PIB (produit intérieur brut) a progressé de 1.1 % au 2^{ème} trimestre après avoir stagné au 1^{er}. Sur l'année 2021, le PIB progresserait d'un peu plus de 6 % selon les dernières projections de la Banque de France. La hausse des prix à la consommation est toutefois limitée en France (+2.8 % sur un an en 2021)

Les statistiques d'inflation publiées pour le mois de septembre sont clairement à la hausse : l'inflation a passé le cap des 2% en France sur un an (2,1%). Elle dépasse les 5% aux États-Unis et les 4% en Allemagne (4,1%). En zone Euro, elle culmine à 3,4% intégrant les pleins effets du boom récent sur les prix du gaz.

Sur le dernier budget du quinquennat, l'heure est encore à la relance et à la dépense même si le gouvernement annonce la fin du « quoiqu'il en coûte ».

Le gouvernement maintient donc les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales. La DGF reste stable en 2022. Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédits de paiement au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique.

Pour financer cet ensemble de mesures, le gouvernement mise sur un rebond de la croissance qui devrait évoluer aux alentours de 4 % sur l'exercice 2022.

Les Communes, Départements et intercommunalités ont été impactées par la réforme de la fiscalité locale en 2021. Il faudra rester attentif au niveau de l'inflation en 2022 et notamment à l'évolution du prix des matières premières qui pourraient impacter les charges générales communales (le poste gaz et électricité par exemple).

COMMUNE DE VERMELLES

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		2018	2019	2020	2021	
	DEPENSES					
O11	Charges à caractère général	1 105 198,72	1 411 766,43	1 260 444,27	1 409 749,35	+11,84%
				-10,72%		
O12	charges de personnel	1 919 192,11	1 810 510,70	1 788 613,66	1 833 239,19	+2,49%
				-1,21%		
65	autres charges de gestion courante	308 390,58	299 422,16	401 749,57	209 332,45	
66	charges financières	71 959,94	62 990,35	54 301,72	45 299,86	
67	charges exceptionnelles	18 141,29	19 501,45	20 370,99	18 418,16	
O42	opération d'ordre dont dot amortissement	104 212,75	91 877,38	143 088,02	162 578,68	
	TOTAL	3 527 095,39	3 696 068,47	3 668 568,11	3 679 006,69	+0,25%
				-0,78%		
	RECETTES					
O02	excédent antérieur reporté	804 232,03	539 317,26	342 891,11	441 984,49	
O13	atténuation de charges	37 966,99	61 881,10	49 382,70	41 542,71	
O42	opération d'ordre (travaux en régie)	9 993,17	16 903,34	6 095,97	15 109,95	
70	produits des services	263 513,56	301 896,16	244 043,14	264 790,25	+8,50%
73	impôts et taxes	2 429 343,15	2 511 572,89	2 478 833,73	2 587 854,41	+4,39%
74	dotations et participations	970 870,10	998 072,32	996 603,32	880 140,57	-11,68%
75	autres produits de gestion courante	42 290,46	41 967,84	161 570,06	49 414,12	
76	produits financiers	114,00	114,00	2,60	103,50	
77	produits exceptionnels	24 606,60	12 620,38	125 661,16	76 138,16	
				4 062 192,68	3 915 093,67	
	TOTAL	4 582 930,06	4 484 345,29	8 467 276,47	4 357 078,16	-1,09%
				-1,76%		

FONCTIONNEMENT EN 2021

Les charges de fonctionnement sont maîtrisées : augmentation globale de 0.25 %

Chapitre 011 : quelques postes en augmentation

- article 6042 : prestations de services

Augmentation expliquée par l'augmentation de la fréquentation à la garderie périscolaire et à la cantine scolaire (repas + encadrement) la mise en place à titre expérimental sur 4 mois de l'accueil le mercredi

-article 60613 : chauffage

Augmentation du prix de l'énergie, bâtiments supplémentaires (Multi-Accueil)

-article 60623 : alimentation

Augmentation de la capacité d'accueil du nouveau Multi-Accueil

- article 60633 : fournitures de voirie

Achat de panneaux de signalisation, peinture routière, schistes au cimetière

Article 6135 : locations mobilières

Vidéosurveillance

Article 6184 : versements à des organismes de formations

Formations du personnel aux logiciels (ressources humaines et portail familles)

Article 6232 : fêtes et cérémonies

Augmentation par rapport à 2020 qui a été une année sans manifestations. Si on compare aux années précédentes, pas d'augmentation

Article 6236 : catalogues et imprimés

Recours à l'imprimerie pour l'agenda et le vermes infos

Article 6288 : autres services extérieurs

Surveillance des abords des bâtiments communaux. Fermeture du cimetière – fresque dans la rue Béthencourt – colonies (annulées en 2020 en raison du covid)- redevance pour le ramassage des déchets ménagers

Chapitre 012 : charges de personnel

Article 64131 : personnel non titulaire

Contrats pour le Multi-Accueil – complément de congés parental à temps partiel à l'école J.Prin – saisonniers été – contrat pour le CCAS avant mise en place du PEC – poste de renfort à l'école Jules Andrieu côté maternelle

Concernant les Recettes de fonctionnement,

Chapitre 70 : les produits des services ont augmenté : augmentation de la participation des familles à la cantine scolaire, à la garderie périscolaire et mise en place à titre expérimental.

Chapitre 74 : légère diminution de la DGF. Aucune aide reçue de la CAF pour l'année 2021 en raison de la mise en place de la convention territoriale globale par la CABBALR.

INVESTISSEMENT EN 2021

Détail des dépenses et recettes pour l'année 2021 : Voir tableaux ci-après

INVESTISSEMENT - DEPENSES

	déficit reporté	reports	proposition		BP2021	réalisé	engagé	A reporter
002			277 039,27		277 039,27	277 039,27		
16	remboursement emprunt capital		316 459,56		316 469,56	316 469,56		
040	opération d'ordre entre sections		20 000,00		20 000,00	15 109,95		
041	opérations patrimoniales							
2033	frais insertion		1 500,00		1 500,00	211,61		
2051	logiciel, brevet, licence	2 430,00	22 979,12	démat urbanisme licences tablettes écoles logiciel MAC	25 409,12	9 528,00 1 574,64 234,00 2 005,30 13 553,55	10 068,00	11 000,00
				total 20	26 909,12			11 000,00
2111	terrains nus		2 500,00		2 500,00	408,00		
2115	terrains bâtis							
2128	aménagement terrain							
21311	travaux hôtel de ville		4 704,00	suivi des travaux : 4780,00	4 704,00	3 920,00	4 780,00	784,00
21312	travaux bâtiments scolaires							
21316	équipement du cimetière	9 985,00			9 985,00	9 984,00		
21318	travaux autres bâtiments	49 504,00	-	toiture ateliers chaudières logements Andrieu chêneaux espace Acthergal Multi-Accueil enseigne Multi-Accueil appartements menuiseries portes coupe feu salle des fêtes prévisionnel	3 564,00 6 130,00 5 200,00 1 440,00 12 000,00 1 652,00 10 000,00	6 473,71 6 129,54 1 440,00 11 284,80 1 651,20	5 192,40	7 153,00
				bardage ST tél internet MAC alarme compte	10 000,00			
			9 100,00	travaux appartements au dessus MAC	9 100,00	9 093,37		
2151	réseaux de voirie							
2152	installation de voirie							
21534	réseaux d'électrification		5 400,00	boîtiers éclairage Noël	5 400,00	10 437,42		
21538	autres réseaux	4 800,00	11 000,00	DM solde éclairage public res Beaumont	11 000,00 4 800,00	5 130,48		

INVESTISSEMENT RECETTES

	reports	propositions	Budget 2021	réalisé	à reporter
001	excédent d'invest reporté				
021	virement de la section de fonct.	350 484,00	350 484,00		
024	produit des cessions	63 000,00	63 000,00	58 600,00	
040 -192				5 800,00	
040 - 2111					
040	opération d'ordre	98 178,68	98 178,68	98 178,68	
041	opération patrimoniales				
10222	FCTVA	78 730,00	78 730,00	79 577,17	
10226	taxe d'aménagement	5 000,00	5 000,00	5 025,57	
1068	excédent de fonct. Capitalisé	377 711,27	377 711,27	377 711,27	
1321	subvention état	33 542,00	33 542,00		
		6 000,00	6 000,00		6 000,00
1322	subvention région	54 276,00	54 276,00		54 276,00
1323	subvention département		18 400,00		18 400,00
1325	subvention intercom CABBALR				
				27 138,00	
				5 327,00	
				12 200,00	
1328	autres subvention		272 360,00	263 182,19	
			12 200,00		
			36 184,00		9 046,00
13	DETR	45 230,00	45 230,00		45 230,00
1342	amendes de police	8 358,00	8 358,00	8 358,00	
1641	emprunt	70 000,00	70 000,00		
	TOTAL	1 226 693,95	1 529 653,95	967 717,88	132 952,00

Fait à Vermelles
le

Le Maire
Alain De Carrion



RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Montant prévu : 4 201 562.54 €

Montant réalisé : 3 679 006.69 €

Recettes

Montant prévu : 4 201 562.54 €

Montant réalisé : 3 915 528.67 €

Résultat de l'exercice : 236 521.98 €

Excédent reporté 2020 : 441 984.49 €

Résultat de clôture 2021 : 678 506.47 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Montant prévu : 1 531 053.95 €

Montant réalisé : 965 988.03 €

Recettes

Montant prévu : 1 531 053.95 €

Montant réalisé : 967 717.88 €

Résultat de l'exercice : 1 729.85 €

Déficit 2020 reporté : 277 039.27 €

Résultat de clôture 2021 :- 275 309.42 €

Restes à réaliser en Investissement

Dépenses : 215 844.00 €

Recettes : 132 952.00 €

Besoin de financement : déficit de clôture 275 309.42 + différence D et R restes à réaliser 82 892.00 €
= 358 201.42 €

Affectation du résultat d'exploitation : 678 506.47 € -----) investissement : 358 201.42 €

-----) fonctionnement : 320 305.05 €

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

5 emprunts sont en cours en 2021 .Un emprunt (travaux de voirie) se termine fin 2021. Le prochain se termine en 2024 (construction de l'espace Mandela)

Voir ci-dessous tableau encours prévisionnel de la dette.

Emprunt	Capital origine	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Année/N° Contrat : 2011- 31176992 Budget : VILLE DE VERMELLES Objet : TRAVAUX DE VOIRIE Organisme prêteur : CREDIT AGRICOLE	600 000,00	18 239,18											
Année/N° Contrat : 2004-6672054 Budget : VILLE DE VERMELLES Objet : CONSTRUCTION COMPLEXE ADMINISTRATIF Organisme prêteur : CAISSE D'EPARGNE	1 000 000,00	203 502,30	138 618,45	70 827,81									
Année/N° Contrat : 2014-00003091892J Budget : VILLE DE VERMELLES Objet : AMENAGEMENT PLACE ET PARKING Organisme prêteur : CREDIT FONCIER	1 100 000,00	627 288,41	553 993,81	478 557,93	400 918,21	321 010,28	238 767,85	154 122,73	67 004,73	22 495,90			
Année/N° Contrat : 2016- MONS11183EUR/0511777/001 Budget : VILLE DE VERMELLES Organisme prêteur : LA BANQUE DE FRANCE	700 000,00	487 678,47	441 903,69	395 747,79	349 207,61	302 279,95	254 961,57	207 249,23	159 139,63	110 629,48	61 715,44	12 394,14	
Année/N° Contrat : 2017- MONS517972EUR/0518687/0001 Budget : VILLE DE VERMELLES Organisme prêteur : LA BANQUE DE FRANCE	1 000 000,00	749 999,95	683 333,27	616 666,59	549 999,91	483 333,23	416 666,55	349 999,87	283 333,19	216 666,51	149 999,83	83 333,15	16 666,47
TOTAL	4 400 000,00	2 086 708,31	1 817 849,22	1 561 800,12	1 300 125,73	1 106 623,46	910 395,97	711 371,83	509 477,55	349 791,89	211 715,27	95 727,29	16 666,47

Le taux d'endettement de la commune est de 54.55 % . Le taux moyen des communes de la même strate de population est de 71.89 % .

FISCALITE LOCALE

Les taux d'imposition des taxes foncières n'ont pas changé.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.29 % (16.03 % taux communal + 22.26 taux départemental)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.28 %

Après une année de quasi-stagnation à +0,2% en 2021, Pour 2022 la revalorisation des bases d'imposition s'élèvera à +3.4 % à cause de l'inflation. Cette annonce n'est pas une surprise puisqu'Olivier Dussopt, le ministre délégué aux comptes publics, avait déjà révélé au dernier Congrès des maires que la révision forfaitaire des valeurs locatives serait d'au minimum de 3% en 2022.

RATIOS FINANCIERS

2021				Vermelles	communes même strate
RATIO 1	dépenses réelles fonctionnement / population	3 500 929,06 / 4782	€/hab	732,11	900,00
RATIO 2	produits impositions directes / population	999 660 / 4782	€/hab	209,05	463,00
RATIO 3	recettes réelles fonctionnement / population	3 825 596,72 / 4782	€/hab	800,00	1 043,00
RATIO 4	dépenses brutes d'équipement / population	649 518,50 / 4782	€ / hab	135,83	302,00
RATIO 5	dette / population	2 085 708,31 / 4782	€ / hab	436,37	728,00
RATIO 6	DGF / population	774 144 / 4782	€ / hab	161,89	147,00
RATIO 7	dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	1 791 696,48 / 3 500 929,06	%	51,18	54,77
RATIO 9 *	marge d'autofinancement courant : DRF + remb dette / RRF *	3 500 929,06 + 365 288,45 / 3 825 596,72	%	101,06	88,10
RATIO 10	taux d'équipement : dépenses brutes d'équipement / RRF	649 518,50 / 3 825 596,72	%	16,98	28,70
RATIO 11	dette / recettes réelles de fonctionnement	2 085 708,31 / 3 825 596,72	%	54,55	71,89

* Concernant ce ratio MAC, plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée, un ratio supérieur à 100 indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

CAF brute : produits réels - charges réelles de fonctionnement	3 825 596,72 - 3 500 929,06 = 324 667,66 / 4782	67,89	198,00
CAF nette : RRF - DRF + remboursement capital emprunts	3 825 596,72 - 3 500 929,06 + 316 469,56 = 8,20 / 4782	0,17	120,00

la CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital

la CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure la capacité de la commune à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement une fois ses dettes remboursées

PERSONNEL COMMUNAL

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
charges de personnel	2 067 048,66	2 073 851,37	1 919 192,11	1 810 510,70	1 788 613,66	1 833 239,19
	0,35%	0,33%	-7,46%	-5,66%	-1,21%	+2,49%

L'augmentation des charges de personnel s'expliquent principalement par le renforcement des effectifs du Multi-Accueil suite à son agrandissement.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

Prestation encadrement cantine, péri scolaire et organisation des centres de loisirs : un nouveau marché va être relancé en milieu d'année.

Après avoir offert aux familles la possibilité en 2021 d'inscrire leurs enfants à la journée sur les centres de loisirs des petites vacances, il est prévu d'étendre la garderie périscolaire aux centres de loisirs des petites vacances et vacances d'été et d'ouvrir les centres de loisirs aux enfants dès l'âge de leur scolarisation (4 ans jusqu'à maintenant) ce qui va engendrer une augmentation du poste « achat de prestations de services » article 6042

Colonies de vacances : proposition de 3 séjours pour cet été.

Poursuite de la pose de caméras de surveillance sur le territoire de la commune.

INFORMATIQUE NUMERIQUE

- raccordement réseau mairie CCAS – école Prin – COSEC : 4 632.00 € TTC
- raccordement fibre réseau stade Léo Lagrange - salles polyvalentes et club house : 4 044.00 € TTC
- école du centre : descente et remplacement baie de brassage : 780.00 € TTC

- onduleur communication : 348.00 € TTC (fonctionnement)
- école Andrieu : tablettes : 4 076.40 € TTC + 540.00 €
: photocopieur : 1 560.00 € TTC location ?
- mairie : ordinateur portable : 1 012.10 € TTC
Logiciel SIGN – GNAU : 5 430.00 € TTC

- vidéo surveillance : location de 7 caméras : 4 824.00 € TTC par an (fonctionnement)
- vidéo projecteur grandes salles : 2 760.00 € TTC
- changement du serveur dont la capacité est devenue insuffisante : choix de la location
- installation de capteurs CO2 dans les écoles ??? Possibilité de subvention

MATERIEL MOBILIER

- mobilier Ecole du centre : 3 000.00 €
- mobilier garderie périscolaire : 1 500.00 €
- outillage ateliers municipaux : 2 200.00 €
- contre poids tracteur : 1 980.00 €
- plots béton : 528.00 €
- achats de linéaires LED pour école : 1 628.00 €
- récupérateurs eau de pluie ateliers : 1 755.00 €
- changement véhicule (camion) : 20 000.00 €
- potelets, figurines et plots lumineux : 8 000.00 € radar pédagogique ???
- armoire produits dangereux ateliers : 900.00 €
- boitiers pour déco de Noël : 5 000.00 €
- déco de Noël : 5 000.00 €
- jeux enfants marais : 6 414.18 €
- buts au marais : 1 511.00 €
- remplacement cadran église : 2 994.00 € en attente autre devis

TRAVAUX

- éclairage stade Léo Lagrange et démolition de bâtiments : 181 920.00 € TTC
 - skate parc : 247 250.00 € TTC
 - rénovation éclairage de la salle des fêtes : 27 751.20 € TTC
 - alarmes bâtiments communaux :
 - CCAS : 3 300.00 € TTC
 - Bureaux arrière mairie : 4 551.60 € TTC
 - Ecole des filles : 5 061.60 € TTC
 - Ecole des garçons : 3 894.00 € TTC
 - Mairie : 4 014.00 € TTC
- Total : 17 521.20 € TTC**

- Rénovation éclairage public. Voir possibilité avec le SIVOM de l'Artois (achat du matériel et installation par le SIVOM)

- Travaux de menuiserie :

- Porte entrée sanitaires école Andrieu : 3 245.00 €
- Fenêtre avec volet dortoir maternelle école Andrieu : 1 250.00 €
- Changement porte d'entrée centres de loisirs et périscolaire école du centre : 4 386.00 €
- Changement porte d'entrée école de musique : 6 664.00 €

- pose bouche égout (contre odeurs) rue Lamendin (cimetière) : 3 000.00 €

- rénovation toiture salle musculation (ancien stand de tir) stade Mercier :

- remplacement poteau incendie : 2 885.23 €

Travaux en régie

- rénovation classes école du centre côté périscolaire
- vestiaires douche ateliers municipaux
- changement toiture bureaux des agents de maîtrise –ateliers municipaux
- rénovation appartement au-dessus du Multi-Accueil
- rampe PMR école du centre

HONORAIRES

- audit énergétique salle des fêtes : 2 520.00 € TTC (fonctionnement)
- maîtrise d'œuvre gestion d'énergie et suivi des installations techniques de chauffage et production ECS : 10 920.00 € TTC (fonctionnement)
- étude des besoins – construction extension école Andrieu – audit conseil

RECETTES

Maintien des recettes tarifaires

Maintien des taux d'imposition (revalorisation des valeurs locatives d'environ 3.4 %)

Stabilisation du montant de la DGF (dotation globale de fonctionnement)

Maintien du montant de l'attribution de compensation versée par la CABBALR

DEMANDES DE SUBVENTION

- dématérialisation des actes du service urbanisme auprès de l'Etat : 4 000.00 €
- éclairage du stade et démolition :
 - demandes auprès de l'Etat DETR ET DSIL 2022. Montants sollicités pour chaque aide : 20 % soit 30 320.00 €.
 - demande auprès de la fédération française de football : montant sollicité : 20 000.00 € ???
- skate parc : demandes auprès du conseil régional .montant sollicité 50 000.00 € et du conseil départemental. Montant sollicité : 40 000.00 €

EMPRUNT

Pour le Financement des projets 2022, un emprunt sera contracté sur l'exercice 2022. Le montant sera défini au cours de l'élaboration du projet de budget 2022.